

### A quoi sert cet outil ?

Ce tableur peut être utilisé pour réaliser le **suivi de la mise en œuvre des actions du PCAET**.

Il permet de caractériser l'état d'avancement des actions, en comparant les indicateurs relevés aux objectifs opérationnels fixés en amont.

La réalisation d'un tel suivi est nécessaire à la bonne mise en œuvre du plan d'actions. Ce tableur centralise en effet les mesures réalisées, et permet d'identifier rapidement les points de blocage qui devront être résolus et les temps forts sur lesquels le territoire pourra s'appuyer.

Le suivi de l'avancement des actions est, de plus, un préalable important à la réalisation de l'évaluation de leur impact, et à l'évaluation stratégique du PCAET.

### Comment utiliser cet outil ?

Ce tableur doit être renseigné chaque année, grâce à une collecte des résultats correspondant aux indicateurs d'avancement des différentes actions auprès des services et acteurs responsables de leur mise en œuvre. L'indicateur devra être renseigné à la suite de l'objectif visé, avec un commentaire justifiant les éventuels écarts entre l'objectif attendu et le résultat constaté.

Un bilan des moyens prévus pour chaque thématique est également rappelé, pour comparaison avec les moyens consacrés par année, et les aides financières disponibles pouvant être sollicitées sont présentées.

Des indicateurs d'impact sont mentionnés pour chaque axe. Ils doivent également faire l'objet d'une collecte de données auprès des services et organismes compétents chaque année, qui permettra d'évaluer les incidences des mesures mises en œuvre, et de nourrir la réflexion sur l'évaluation stratégique du PCAET.

Enfin, les données collectées auprès de l'observatoire régional ROSE IDF à travers les plateformes ENERGIF et AIRPARIF, et d'autres observatoires si possible, permettront de suivre les indicateurs climat-air-énergie pour le territoire, afin de faire le bilan à mi-parcours et à la fin du PCAET sur l'efficacité des actions entreprises par le territoire.

**Onglets Suivi** : entre 2 et 4 indicateurs de suivi pour chaque action, et les moyens humains et financiers mis en œuvre, à remplir chaque année dans l'onglet associé. **Onglet à remplir chaque année.**

**Onglet Impact** : entre 1 et 4 indicateurs d'impacts par action à remplir à minima à **3 ans et à 6 ans : fin 2025 et fin 2028**

**Onglet Synthèse** : synthèse de l'état d'avancement des actions et résumé des résultats du suivi annuel - *cet onglet n'est pas à remplir*, les données sont extraites automatiquement des onglets "Suivi" et "Impacts"